

sance de la production du bétail et de la volaille dans les provinces atlantiques, b) d'assurer une certaine justice des prix des céréales de provenance de l'Ouest tant pour l'éleveur que pour l'acheteur, c) que le grain de l'Ouest puisse être obtenu à un prix qui soit juste envers le cultivateur de grain de l'Ouest et le producteur de bétail et de volaille en termes de revenu net, d) d'en venir à une certaine stabilité des prix et des revenus, e) que le grain de l'Ouest puisse être réuni, traité et transporté vers les marchés de l'Est de la façon la plus économique en ce qui a trait aux besoins et aux désirs de l'usager de l'Est.

N° 32—*M. Goode*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la possibilité de se prévaloir de l'autorité que le Code canadien du travail (Normes) confère au gouverneur en conseil de porter à \$2 le salaire horaire minimum.

N° 33—*M. Bell*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de commencer dès maintenant l'étude, le levé, la planification et la construction d'un nouvel aéroport régional au Nouveau-Brunswick en tenant compte des nouveaux moyens de transport, et prévoir à cette fin les installations nécessaires: a) aux avions à réaction géants des lignes nationales et internationales, b) au transit des marchandises d'exportation et d'importation transportées par avion, c) au lien avec les nouveaux services de conteneurisation à Saint-Jean et d) à la pleine mise en valeur de l'agriculture et de la pêche dans la province entière.

N° 34—*M. Carter*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de réduire les tarifs de transbordement pour les voitures de passagers et les marchandises entre North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port-aux-Basques et Argentinia à Terre-Neuve afin que le coût de ce service puisse se comparer à ce qu'il en coûte pour parcourir une distance semblable sur le réseau de la route Transcanadienne et afin qu'il en coûte moins cher pour relier Terre-Neuve à la terre ferme.

N° 35—*M. Haidasz*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de permettre que les impôts fonciers prélevés à l'égard de maisons occupées par le propriétaire et à l'égard du revenu provenant des loyers soient déduits de l'impôt sur le revenu personnel jusqu'à concurrence de \$300 chaque année.

N° 36—*M. Dinsdale*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre sur pied, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, des programmes à l'intention de ceux qui souffrent de maladies chroniques ou d'infirmité graves y compris: a) des normes de construction prévoyant un accès facile aux édifices publics, des écoles et des universités, b) des services suffisants dans le domaine des écoles, de la formation professionnelle et de l'orientation, c) du matériel électronique pour les person-

nes handicapées afin qu'elles puissent contrôler leur milieu immédiat, (chaleur, lumière, radio, télévision, machine à écrire, magnétophone, et ainsi de suite) ce qui permettrait à un grand nombre de ces personnes de vivre dans leur famille au lieu de végéter dans des hôpitaux pour handicapés qui coûtent très cher, d) des installations distinctes dans les hôpitaux pour les patients jeunes et ceux qui sont plus âgées et e) une coordination générale des politiques d'aide à ce groupe afin que «s'il est impossible d'ajouter des années aux vies de ceux qui sont gravement malades, que l'on redonne au moins un peu de vie aux années qu'il leur restent».

N° 37—*M. Rynard*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité d'accorder gratuitement les médicaments aux personnes recevant une assistance sociale, et des facilités de paiement aux personnes couvertes par l'assurance *Medicare* et dont le revenu est limité.

N° 38—*M. Bigg*—23 février

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de faire en sorte que la loi et les règlements soient modifiés, afin que les pensions de retraite, auxquelles ont droit les membres des Forces armées, de la Gendarmerie royale, les sénateurs ou les députés de la Chambre des communes, ne comportent pas de restrictions par suite d'une nomination à un poste rémunéré dans la Fonction publique, au sein du pouvoir judiciaire ou sein d'un comité ou d'une commission relevant du Parlement du Canada.

N° 39—*M. Rowland*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, il faudrait continuer d'améliorer le système des comités afin de mettre en valeur l'influence de la Chambre des communes sur le processus de la mise au point des politiques, afin d'améliorer l'échange de renseignements entre les ministres et les députés et qu'à cette fin, les questions suivantes soient déferées au comité permanent de la procédure et de l'organisation qui pourra les étudier et faire des recommandations à leur sujet: a) la possibilité pour les comités de prendre l'initiative de recommander à la Chambre qu'elle leur confie les questions qui devraient leur être référées, b) un personnel de soutien suffisant pour les comités, c) l'opportunité d'exiger que chaque comité prépare à la fin de chaque session un dossier des recommandations qu'il a faites au gouvernement et des mesures prises par le gouvernement à la suite des recommandations, d) exiger qu'une motion portant adhésion soit proposée concernant tous les rapports de comités et mettre au point des normes raisonnables en ce qui a trait aux délibérations portant sur ces motions, particulièrement la possibilité d'augmenter le nombre de jours assignés, l'augmentation du nombre assigné aux discussions des rapports de comité, les rapports à être étudiés devant être décidés par les partis de l'opposition, e) faire en sorte que les rapports minoritaires soient déposés en même temps que les rapports majoritaires des comités, f) permettre que les comités permanents soient constitués en comités d'enquête.